

**COMMUNE  
DE SCHERWILLER**



Nombres de Conseillers élus :

**23**

Conseillers en fonctions :

**23**

Conseillers présents :

**21**

Nombre de pouvoirs :

**2**

Liste des délibérations  
affichée le 24/07/2026

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 21 juillet 2026

Sous la Présidence de Monsieur Olivier SOHLER, Maire,

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vingt-et-un juillet à dix-neuf heures,

Les conseillers municipaux de Scherwiller se sont réunis, en application des articles L 2121-7 à 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à la salle du Conseil de la Mairie située au 1 Place de la Libération.

La convocation a été adressée aux membres, par Monsieur le Maire, de manière dématérialisée (art. 9 loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019) le 15 juillet 2026, conformément aux délais fixés à l'article L 2121-11 du CGCT et selon les formes prescrites à l'article L 2121-10 du CGCT. Les conseillers municipaux ont été destinataires, le même jour, de la convocation à la présente séance, d'une procuration vierge et du Procès-Verbal de la séance du 05 juin 2026. La convocation a été affichée au siège de la Mairie ainsi que dans d'autres bâtiments publics communaux, mise en ligne sur le site internet de la commune le 15 juillet 2026 et publiée dans le journal DNA le 19 juillet 2026.

### Membres présents :

BIEHLER Delphine, CORBIN Michel, DISTEL Hervé, ENGEL Guy, GLOCK Bruno, GUIOT Hubert, HAAS Charline, HEIMBURGER Marc, HIHN Clémentine, KOECHLER Sandrine, LEVY Estelle, REMARCK Caroline, RIFF Anne, RINIÉ Anne, RUHLMANN Gwenaëlle, SCHEIBLING Philippe, SCHMITT Thomas, SCHNELL Yves, SOHLER Olivier, VOLK Nadine, WAEGELL Dominique.

### Absents donnant un pouvoir :

JEHL Clémentine donne pouvoir à RUHLMANN Gwenaëlle,  
MATHIS Serge donne pouvoir à CORBIN Michel.

### Absent excusé :

/

### Assistait en outre :

TURCK Jade, agent communal.

---

### Ordre du jour de la séance :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance et adoption de l'ordre du jour
- 2) Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 05 juin 2026
- 3) ADMINISTRATION GENERALE  
Convention de prêt temporaire d'un document historique au Mémorial Alsace-Moselle de SCHIRMECK - exposition temporaire "Dans l'ombre des salles annexées. Cinéma et Propagande en Alsace et en Moselle (1940-1945)"

- 4) RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITE 2025
    - A. SMICTOM Alsace Centrale
    - B. SDEA
    - C. Communauté de Communes de Sélestat & Territoires
  - 5) FORET  
Modification de l'état d'assiette 2027 – coupe de l'aménagement
  - 6) Délégations permanentes du Maire consenties par le Conseil Municipal
  - 7) Divers
- 

Le Maire ouvre la 4<sup>ème</sup> séance de la mandature à 19H05 et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur présence.

Il informe le Conseil que Madame HIHN Clémentine et Monsieur SCHMITT Thomas arriveront avec un peu de retard, ils n'ont pas donné pouvoir.

Le Maire constate que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance : l'assemblée peut ainsi valablement délibérer. Il liste ensuite les procurations.

Enfin, il explique sommairement les différents points inscrits à l'ordre du jour.

---

**N°DCM202607211**

**OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE et ADOPTION de l'ORDRE DU JOUR**

**VU** les dispositions de l'article L 2541-6 et l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** la convocation à la présente séance adressée le 15 juillet 2026 par Monsieur le Maire (L 2121-9 CGCT) aux délégués du Conseil Municipal dans les conditions de forme prescrites par l'article L 2121-10 du CGCT, et selon les délais fixés à l'article L 2121-11 du CGCT soit 3 jours francs avant la réunion de l'organe délibérant, sauf en cas d'urgence, le délai peut être abrégé sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc,

**CONSIDERANT** que le quorum tel que requis par l'article L 2121-17 alinéa 1<sup>er</sup> du CGCT est atteint,

**VU** l'article L 2541-6 du CGCT, applicable en droit local, qui prévoit que "lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire",

**CONSIDERANT** qu'il en ressort que le Conseil Municipal peut désigner une seule personne, qui n'est pas obligatoirement membre du Conseil Municipal, en début de chaque séance,

**VU** l'article L 2541-7 du CGCT, également applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, indiquant que le Maire peut prescrire que certains agents de la commune assistent aux séances,

**CONSIDERANT** qu'il est donc possible que l'un des agents qui assistent à la séance soit désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé de rédiger le Procès-Verbal,

M. le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir désigner Mme TURCK Jade comme secrétaire de séance.

Par ailleurs, M. SOHLER ayant la maîtrise de l'ordre du jour, explique à l'assemblée les différents points.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DESIGNE** Mme TURCK Jade en sa qualité d'agent communal comme secrétaire de séance,
- **ADOpte** l'ordre du jour.

---

N°DCM202607212

**OBJET : APPROBATION du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de la SEANCE ORDINAIRE du 05 juin 2026**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-15, L 2121-23 et R 2121-9, à L 2121-26,

**VU** la décision du Conseil d'Etat du 10 février 1995, Commune de Coudekerque-Branche, n° 147378,

Le Maire rappelle que le Procès-Verbal (PV) de la séance du 05 juin 2026 a été envoyé de manière dématérialisée le 15 juillet 2026 à l'ensemble des membres du Conseil et il procède à sa synthèse.

Il demande à l'assemblée s'il y a des observations ou des modifications à effectuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés, avec 2 abstentions de Mesdames VOLK Nadine et RUHLMANN Gwenaëlle :**

- **APPROUVE** sans observation, ni modification le Procès-Verbal des délibérations adoptées le 05 juin 2026 en séance ordinaire ; étant précisé que suite à l'ordonnance n°2021-1310 du 07/10/2021 relative aux règles de publicités, d'entrée et de conservation des actes, le PV de la séance du 05 juin 2026 ne sera signé que par l'exécutif local et le secrétaire de séance.

---

N°DCM202607213

**OBJET : CONVENTION DE PRET TEMPORAIRE D'UN DOCUMENT HISTORIQUE AU MEMORIAL ALSACE-MOSELLE DE SCHIRMECK - EXPOSITION TEMPORAIRE "DANS L'OMBRE DES SALLES ANNEXEES. CINEMA ET PROPAGANDE EN ALSACE ET EN MOSELLE (1940-1945)"**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la demande formulée par le Mémorial Alsace-Moselle de Schirmeck en date du 1<sup>er</sup> juin 2026 sollicitant le prêt temporaire d'une affiche de propagande appartenant à la Commune, dans le cadre de son exposition temporaire intitulée « *Dans l'ombre des salles annexées. Cinéma et Propagande en Alsace et en Moselle (1940-1945)* » ;

**CONSIDERANT** que cette exposition a pour objectif de présenter le rôle du cinéma comme instrument de propagande et de germanisation en Alsace et en Moselle durant la période de l'annexion, en s'appuyant sur des documents d'archives et des objets historiques ;

**CONSIDERANT** l'intérêt historique, mémoriel et pédagogique de cette manifestation culturelle, qui contribue à la transmission de l'histoire régionale et à la valorisation du patrimoine documentaire ;

**CONSIDERANT** que le document concerné sera prêté à titre gratuit, selon les conditions définies dans la convention de prêt, laquelle précise notamment les modalités de transport, de conservation, d'exposition, d'assurance et de restitution du document

**CONSIDERANT** que cette mise à disposition prend la forme d'un dépôt sans transfert de propriété ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** la conclusion d'une convention de prêt temporaire d'un document historique appartenant à la commune au profit du Mémorial Alsace-Moselle de Schirmeck, dans le cadre de l'exposition temporaire « *Dans l'ombre des salles annexées. Cinéma et Propagande en Alsace et en Moselle (1940-1945)* » ;
- **PRECISE** que ce dépôt est consenti à titre gratuit, pour une durée de 1 an, l'exposition ayant lieu du 07 septembre 2026 au 04 septembre 2027 ;

- **AUTORISE**, au-delà de ce prêt, le Mémorial Alsace-Moselle de Schirmeck à en faire une photographie afin de l'intégrer à leur catalogue d'exposition temporaire et permanente ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent ou tout avenant éventuel ;
- **INDIQUE** que la convention précisera notamment :
  - Les caractéristiques du bien déposé ;
  - Les conditions de conservation, de sécurité et d'assurance ;
  - Les modalités de transport et de restitution ;
  - Les conditions d'exposition et de valorisation (mention de la propriété communale) ;
  - Les responsabilités respectives des parties ;
- **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

---

N°DCM202607214A

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SMICTOM D'ALSACE CENTRALE**

---

*Arrivée de Mme HHHN Clémentine à 19H25.*

---

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2224-17-1 et D 2224-1 et suivants,

**CONFORMEMENT** aux dispositions de l'article L 2224-17-1 du CGCT, le Président du SMICTOM d'Alsace Centrale a transmis à la Commune le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport présente notamment :

- Les conditions techniques et financières d'exercice du service public ;
- Les modalités de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ;
- Les indicateurs techniques et financiers de l'année 2025 ;
- Les actions menées en faveur de la prévention, du tri, du recyclage et de la réduction des déchets.

Ce document, destiné à assurer une information transparente des élus et des usagers sur le fonctionnement du service, a été mis à la disposition des membres du Conseil municipal.

Après avoir entendu les explications de M. Dominique WAEGELL et pris connaissance du rapport annuel 2025 du SMICTOM d'Alsace Centrale,

M. Dominique WAEGELL ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du SMICTOM d'Alsace Centrale.
- **CONSTATE** que ce rapport permet d'assurer l'information des élus et des usagers sur la qualité, la performance et l'évolution du service public concerné.
- **DIT** que ce rapport est tenu à la disposition du public conformément à la réglementation en vigueur.

---

Mme BIEHLER Delphine demande à M. WAEGELL Dominique si le SMICTOM engage des discussions avec les industriels sur la politique de diminution des déchets produits. M. WAEGELL lui indique que ce n'est pas le rôle du SMICTOM mais plutôt de l'Etat.

---

N°DCM202607214B

**OBJET : RAPPORTS ANNUELS 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU GRAND CYCLE DE L'EAU**

---

Arrivée de M. SCHMITT Thomas à 19H45.

---

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2224-5 et D 2224-1 et suivants relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

**VU** les rapports annuels établis au titre de l'exercice 2025 relatifs :

- Au service public du Grand Cycle de l'Eau – périmètre du Ried aux Châteaux ;
- Au service public de l'eau potable – périmètre de l'III au vignoble ;
- Au service public d'assainissement – périmètre de Sélestat ;
- Au service public d'assainissement – STEP de Sélestat ;

**CONSIDERANT** que ces rapports ont pour objet de présenter aux usagers et aux assemblées délibérantes les conditions d'exercice des services publics de l'eau et de l'assainissement, leur fonctionnement, leurs résultats techniques et financiers ainsi que les actions engagées pour garantir la qualité et la continuité du service ;

**CONSIDERANT** que les documents transmis présentent notamment les indicateurs réglementaires relatifs :

- À la qualité du service rendu aux abonnés ;
- À la gestion et à l'exploitation des ouvrages ;
- Aux performances des réseaux et installations ;
- Aux volumes produits, distribués, collectés et traités ;
- Aux actions d'entretien, de renouvellement et d'investissement ;
- Au prix des services publics concernés ;

Après présentation des différents rapports annuels par Monsieur Philippe SCHEIBLING ;

Messieurs Philippe SCHEIBLING et Yves SCHNELL ne prennent pas part au vote ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **PREND ACTE** de la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et du Grand Cycle de l'Eau au titre de l'exercice 2025, concernant :
  - Le service public du Grand Cycle de l'Eau – périmètre du Ried aux Châteaux ;
  - Le service public de l'eau potable – périmètre de l'III au vignoble ;
  - Le service public d'assainissement – périmètre de Sélestat ;
  - Le service public d'assainissement – STEP de Sélestat.
- **CONSTATE** que ces rapports permettent d'assurer l'information des élus et des usagers sur la qualité, la performance et l'évolution des services publics concernés.
- **DIT** que les rapports précités seront tenus à la disposition du public conformément à la réglementation en vigueur.

---

N°DCM202607214C

**OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2025 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SELESTAT & TERRITOIRES**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-39 relatif à la communication par le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte financier unique, rapport devant faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique ;

**VU** le rapport annuel d'activité 2025 transmis par la Communauté de Communes de Sélestat & Territoires ;

**CONSIDERANT** que ce rapport présente les principales actions conduites par la Communauté de Communes au cours de l'année 2025 dans le cadre de ses compétences, ainsi que les projets réalisés ou engagés au bénéfice du territoire et de ses habitants ;

**CONSIDERANT** qu'il permet aux conseillers municipaux de disposer d'une information complète sur l'exercice des missions intercommunales et sur les actions menées par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

En raison de leurs mandats, Mesdames Estelle Levy, Gwenaëlle RUHLMANN, et Messieurs Michel CORBIN, Olivier SOHLER ne prennent pas part au vote ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité 2025 de la Communauté de Communes de Sélestat & Territoires ;
- **CONSTATE** que ce rapport permet d'assurer l'information des élus et des usagers sur les actions, réalisations et perspectives présentées au titre de l'année 2025 ;
- **DIT** que le rapport est tenu à la disposition du public conformément à la réglementation en vigueur.

---

N°DCM202607215

**OBJET : MODIFICATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2027 – COUPE DE L'AMENAGEMENT**

**VU** le Code Forestier, notamment les dispositions relatives à la gestion des forêts des collectivités ;

**VU** la proposition de l'Office National des Forêts (ONF) relative à l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2027 ;

**CONSIDERANT** que l'état d'assiette 2027 et l'état prévisionnel des coupes et programme des travaux 2026 ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal le 25 novembre 2025 ;

**CONSIDERANT** que l'ONF, après avoir fini les martelages des coupes prévues en 2027, a constaté un volume important d'arbres secs dans les parcelles 22 (45%) et 23 (20%) ;

**CONSIDERANT** que le volume martelé est estimé à 850m<sup>3</sup> dont 300m<sup>3</sup> de sec soit 35% ;

**AFIN** de valoriser au mieux les bois, l'ONF préconise d'anticiper cette coupe et de la vendre cette année ;

**CONSIDERANT** qu'il convient donc d'adapter l'état d'assiette des coupes 2027 afin de prendre en compte les prescriptions sylvicoles définies par l'aménagement forestier et l'évolution de l'état des peuplements ;

**CONSIDERANT** que la Commission « Forêt – Chasse » réunie le 22 juin 2026, après avoir étudié la proposition de l'ONF relative à la modification de l'état d'assiette 2027, a émis un avis favorable sur ce sujet ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **DECIDE** d'approuver le retrait des parcelles 22 et 23 de l'état d'assiette 2027 proposé par l'ONF adopté en Conseil Municipal le 25 novembre 2025,
- **DECIDE** d'approuver que ces coupes supplémentaires d'une estimation de 850m<sup>3</sup> soient rajoutées au programme des coupes et travaux 2026 adopté en Conseil Municipal le 25 novembre 2025,
- **AUTORISE l'ONF à procéder aux opérations nécessaires**, notamment la désignation des bois, la préparation et le suivi de la coupe conformément aux règles de gestion applicables à la forêt communale,
- **CHARGE** M. le Maire et M. Bruno GLOCK d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération auprès des services de l'ONF.

---

**N°DCM202607216**

**OBJET : DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – COMPTE RENDU des DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL en vertu de l'article L 2122-22 CGCT**

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,

**VU** la délibération n° DCM202603219A du 21 mars 2026 portant mise en œuvre des délégations du Conseil Municipal au Maire,

Pour la période du 05/06/2026 au 21/07/2026, le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de ses délégations consenties par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Délégation de pouvoir relative à la passation des marchés publics telle que rédigée ainsi dans la délibération DCM202603219A du 21 mars 2026 :

**« De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » :**

- Décision Municipale en date du 28 mai 2026 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre restructuration du Pavillon des Vignes :

| Date de l'offre | Objet                                | Fournisseur           | Adresse du fournisseur                  | Montant HT  | Montant TTC  |
|-----------------|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------|-------------|--------------|
| 21/05/2026      | Maitrise d'œuvre Pavillon des Vignes | LANDWIRT architecture | 16 rue des alliés<br>67730<br>CHATENOIS | 48 717,90 € | 58 461, 48 € |

- Décision Municipale en date du 29 mai 2026 relative à la réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux pour les bâtiments :

| Date de l'offre | Objet                                     | Fournisseur | Adresse du fournisseur                | Montant HT | Montant TTC |
|-----------------|-------------------------------------------|-------------|---------------------------------------|------------|-------------|
| 12/02/2026      | Diagnostic amiante et plomb avant travaux | DIAGOBAB    | 1 rue René Laennec 67300 SCHILTIGHEIM | 4 387 €    | 5 264.40 €  |

- Décision Municipale en date du 15 juin 2026 relative au lancement de la consultation en vue de la fourniture de cartes de visites et correspondance élus.
- Décision Municipale en date du 15 juin 2026 portant attribution du marché de fournitures de produits d'hygiène et d'entretien :

| Date de l'offre | Objet                                            | Fournisseur     | Adresse du fournisseur                 | Montant HT | Montant TTC |
|-----------------|--------------------------------------------------|-----------------|----------------------------------------|------------|-------------|
| 15/06/2026      | Fournitures de produits d'hygiène et d'entretien | LE RESEAU COCCI | 2a Rue Gillois<br>68600<br>VOLGELSHEIM | 5 381,82 € | 6 458,18 €  |

- Décision Municipale en date du 18 juin 2026 portant attribution du marché de fournitures scolaires 2026 :

| Date de l'offre | Objet                     | Fournisseur | Adresse du fournisseur                                                                  | Montant HT | Montant TTC |
|-----------------|---------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|
| 16/06/2026      | Fournitures scolaire 2026 | SM BUREAU   | Route de Nancy,<br>Chemin des<br>Tuileries BP 30123,<br>57201<br>SARREGUEMINES<br>CEDEX | 949,62 €   | 1 139,55 €  |

- Décision Municipale en date du 25 juin 2026 portant attribution du marché de réfection de chemins à Scherwiller :

| Date de l'offre | Objet                | Fournisseur | Adresse du fournisseur                           | Montant HT | Montant TTC |
|-----------------|----------------------|-------------|--------------------------------------------------|------------|-------------|
| 29/05/2026      | Réfection de chemins | VOGEL TP    | 2 allée de<br>Fautenbach<br>67750<br>SCHERWILLER | 7 003.20 € | 8 403.84 €  |

- Décision Municipale en date du 02 juillet 2026 portant attribution du marché concernant l'acquisition de cartes de visite et correspondances pour les élus :

| Date de l'offre | Objet                                              | Fournisseur     | Adresse du fournisseur                      | Montant HT   | Montant TTC     |
|-----------------|----------------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------|--------------|-----------------|
| 17 juin 2026    | Cartes de visites et correspondances pour les élus | GRAI ETIQUETTES | 1 rue des Frères<br>Lumière 68000<br>COLMAR | <b>506 €</b> | <b>556,60 €</b> |

- Décision Municipale en date du 13 juillet 2026 relative au lancement de la consultation des frais de transports par bus des élèves et accompagnateurs lors des sorties « piscine » de l'école élémentaire pour l'année 2026/2027.
- Délégation de pouvoir relative au louage de chose telle que rédigée ainsi dans la délibération DCM202603219A du 21 mars 2026 :  
**« De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil » :**
  - Décision Municipale en date du 24 juin 2026 relative à la location de la salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le 1<sup>er</sup> et 03 juillet 2026 :

| Association/Particulier | Jour                                                         | Prix de la location |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------|
| MJC – Section Théâtre   | Répétition Générale<br>Mercredi 1 <sup>er</sup> juillet 2026 | GRATUIT             |
|                         | Représentation théâtrale<br>Vendredi 03 juillet 2026         |                     |

- Décision Municipale en date du 25 juin 2026 relative à la location de l'Espace Sportif Couvert Thierry OMEYER pour la période du 17 août 2026 au 11 juillet 2027 :

| Date                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Demande de location faite par :                                            | Objet de la location | Prix de la location |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Petite salle + 2 vestiaires<br><u>Les jeudis</u> de 19h00 à 20h30<br><u>Les samedis</u> de 14h00 à 16h00                                                                                                                                                                                                                                          | M. Guillaume HEITZMANN<br>Président de KM Centre Alsace<br>Scherwiller     | Krav-maga            | 15€ / heure         |
| Grande salle + 3 vestiaires dont 1 arbitre<br><u>Les lundis</u> de 20h00 à 23h00<br><u>Les jeudis</u> de 20h00 à 23h00<br>(sauf du 01/12/2026 au 28/02/2027)<br><u>Les vendredis</u> de 19h00 à 23h00<br>(à partir du 1 <sup>er</sup> avril 2027 de 19h00 à 21h00)                                                                                | Mme Sandra ROHMER<br>Présidente de l'Association de<br>Badminton           | Badminton            | 15€ / heure         |
| Grande salle + 2 vestiaires n° 3 et 4<br>dont le vestiaire arbitre<br><u>Les lundis</u> de 17h30 à 19h00<br><u>Les mercredis</u> de 18h00 à 20h00<br>sauf du 1 <sup>er</sup> novembre 2026 au 31 mars 2027<br><u>Les jeudis</u> de 17h00 à 20h 00<br><u>Les vendredis</u> de 17h30 à 19h00<br><u>Les samedis</u> : en fonction des disponibilités | M. Philippe FERLET<br>Président du Club de Handball<br>de Dambach-la-Ville | Handball             | 15€ / heure         |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                            |          |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------|-------------|
| Petite salle + 2 vestiaires<br><u>Les lundis</u> de 18h00 à 20h30<br><u>Les mardis</u> de 17h30 à 21h30<br><u>Les mercredis</u> de 16h30 à 21h30<br><u>Les vendredis</u> de 17h30 à 21h30                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | M. Christophe SPINNER<br>Président du Judi Club Shinsei    | Judo     | 15€ / heure |
| <p><i>Du 17 août 2026 au 11 juillet 2027 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 vestiaires dont 1 arbitre les samedis et dimanches de 08h30 à 21h00 en fonction du championnat. Lors des matchs de hand-ball les vestiaires 3 et 4 sont à libérer pour 15h30 (Les dates seront communiquées fin août)</li> <li>• 3 vestiaires (Nr. 2 et 3) dont 1 arbitre : le dimanche matin et le dimanche après-midi en fonction du championnat</li> </ul> <p><i>Pour la pratique du futsal du 1<sup>er</sup> décembre 2026 au 28 février 2027 :</i></p> <p>La grande salle, 3 vestiaires dont 1 arbitre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Les jeudis</u> de 20h00 à 23h00</li> <li>• <u>Les samedis</u> de 14h30 à 17h00</li> <li>• <u>Les dimanches</u> de 09h00 à 12h00</li> </ul> | M. Nicolas RITTER<br>Vice-Président de l'US<br>Scherwiller | Football | 15€ / heure |

|                                                                                        |  |  |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| <i>En dehors des programmations exceptionnelles, prendre contact avec Yves Schnell</i> |  |  |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|

- Décision Municipale en date du 06 juillet 2026 relative à la location de la salle 4 de la Maison des Associations pour la période du 16 septembre 2026 au 04 juillet 2027 :

| Date                                    | Demande de location faite par :                         | Objet de la location | Prix de la location |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| <u>Les mercredis</u> : de 10h00 à 11h00 | Mme Chloé BRUNET<br>Présidente des Stumbas de la Scheer | Cours d'Alsacien     | Gratuit             |

- Décision Municipale en date du 06 juillet 2026 relative à la location de la salle de l'école élémentaire Simone VEIL pour la période du 15 septembre 2026 au 04 juillet 2027 :

| Date                                 | Demande de location faite par :                         | Objet de la location | Prix de la location |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| <u>Les mardis</u> : de 16h00 à 17h00 | Mme Chloé BRUNET<br>Présidente des Stumbas de la Scheer | Cours d'Alsacien     | Gratuit             |

- Décision Municipale en date du 06 juillet 2026 relative à la location de la salle Alphonse Haag pour la période du 16 septembre 2026 au 04 juillet 2027 :

| Date                                                                     | Demande de location faite par :                | Objet de la location | Prix de la location |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| <u>Les Mercredis</u> de 20h à 23h<br>(sauf pendant les congés scolaires) | M. Christophe WATRE<br>Président de La Rockale | Répétitions          | Gratuit             |

- Décision Municipale en date du 06 juillet 2026 relative à la location d'une salle de classe de l'ancienne Ecole de Kientzville pour la période du 1er septembre 2026 au 04 juillet 2027 :

| Dates                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Demande de location faite par :                                                 | Objet de la location | Prix de la location |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Lundis de 9h à 10h et de 17h à 18h (vélo en salle)</li> <li>- Les Mardis de 17h à 18h (gym douce)</li> <li>- Les Jeudis de 9h à 10h (vélo en salle)</li> <li>- Les Jeudis de 14h30 à 16h30 (V.A.E. – sauf météo)</li> <li>- Les Jeudis de 17h à 18h (vélo en salle) – semaine paire</li> <li>- Les Jeudis de 17h30 à 18h30 (sophrologie) – semaine impaire</li> <li>- Les Vendredis de 17h à 18h (gym douce)</li> </ul> | M. Jean-Marie ZAPF<br>Président de l'Association Sports Loisirs et Convivialité | Activités Sportives  | Gratuit             |

- Délégation de pouvoir relative au renouvellement d'adhésion aux associations telle que rédigée ainsi dans la délibération DCM202603219A du 21 mars 2026 :

**« D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre » :**

- Décision Municipale en date 25 juin 2026 relative au renouvellement de l'adhésion à l'association des Amis du Mémorial d'Alsace Moselle, moyennant une cotisation de 100 euros annuel.
- Décision Municipale en date 08 juillet 2026 relative au renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Alsace (CAUE), moyennant une cotisation de 300 euros annuel.

Par ailleurs, M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il n'a pas fait valoir l'exercice du droit de préemption urbain pour la période du 05/06/2026 au 21/07/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **PREND ACTE** du compte rendu des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 CGCT, pour la période du 05/06/2026 au 21/07/2026.

---

**N° D'ORDRE DES DELIBERATIONS prises le 21/07/2026 : N° DCM202607211 à DCM202607216.**

---

**DIVERS**

M. Michel CORBIN indique à l'assemblée que les outils informatiques de la collectivité vont être modernisés, notamment celui relatif à la procédure de convocation des membres du conseil par le biais d'un nouvel outil.

Il expose par ailleurs les différentes animations estivales : le Marché Estival qui aura encore lieu demain encore et la semaine prochaine, les Spectacles des Lavandières, « PromeNet » planifié le 02/08/2026 et le Forum des Associations programmé le 29/08/2026.

M. Philippe SCHEIBLING fait savoir à l'assemblée que le marché de maîtrise d'œuvre de la rue de l'Ortenbourg est en phase de consultation ainsi que le marché de travaux pour la réalisation d'une piste cyclable et l'enfouissement de réseaux route d'Ebersheim.

M. le Maire rajoute que le marché de restructuration et de rénovation thermique de la Mairie avec création d'un réseau de chaleur est aussi en phase de consultation sur la plateforme Alsace Marchés Publics. Quant au « Pavillon des Vignes », le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par décision municipale.

Mme Gwenaëlle RUHLMANN évoque la sortie « Age d'Or » qui a eu lieu début juillet. Elle remercie ensuite ses collègues élus pour le suivi des personnes à risques lors de la période caniculaire. De plus, elle indique qu'une centenaire a fêté récemment son anniversaire à l'EHPAD.

En outre, Mme Estelle LEVY souhaite remercier le corps enseignant, les parents ainsi que les organisateurs pour la réussite de la kermesse. Également, elle rappelle que le jury des Maisons Fleuries se réunira le 22/07/2026.

M. Bruno GLOCK évoque, quant à lui, le passage du jury départemental ce matin pour examiner le fleurissement du village en vue du maintien de la 3<sup>ème</sup> fleur. Mme Delphine BIEHLER explique que le jury a apprécié le fleurissement du centre bourg ainsi que les abords de l'Aubach. Elle précise que les problématiques de la gestion des ressources en eau ont été abordées et souhaite remercier l'agent en charge des espaces verts qui était présent. M. Michel CORBIN souligne le travail des agents communaux pour l'arrosage des fleurs tout en respectant les restrictions actuelles. Malheureusement,

certaines arbres plantés dans le cadre de la Trame Verte et Bleue ont souffert de la sécheresse. M. Hubert GUIOT s'interroge quant à lui sur les leviers ou actions à mener pour encourager le fleurissement privé qui selon lui est en perte de vitesse.

M. Guy ENGEL remercie quant à lui la commune pour l'aide à l'organisation de l'événement « Foot en marchant » qui a connu un franc succès et qui sera sans aucun doute reconduit en mai 2027.

Également, M. Marc HEIMBURGER mentionne le concert des américains qui a eu lieu le 13 juillet et qui était magnifique.

Puis, M. Hervé DISTEL informe que Scherwiller a obtenu la 4<sup>ème</sup> place du challenge « Ville en selle ». D'autre part, il suggère la participation de deux Conseillers Municipaux aux réunions de la Municipalité comme cela avait été envisagé. M. le Maire lui répond qu'un roulement sera fait pour la participation à ces réunions dès la rentrée de septembre.

Enfin, M. le Maire remercie les membres pour leur présence et lève la séance à 22H05, l'ordre du jour étant épuisé.

---

### **SIGNATURES**

Conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

|                   |  |
|-------------------|--|
| M. Olivier SOHLER |  |
| Mme Jade TURCK    |  |